

Décision n° 22-154

Objet : Création de classe - Ouverture du 6^{ème} poste de l'école maternelle La Guette

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Pérols,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121 – 30 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-28/1 en date du 28 juillet 2020, rendue exécutoire après dépôt en préfecture le 31 juillet 2020 et publication le 31 juillet 2020, déléguant au Maire certaines attributions telles que définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la création de classes dans les établissements d'enseignement public ;

Vu la décision de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault du 15 février 2022 arrêtant l'ouverture du 6^{ème} poste de l'école maternelle La Guette;

Considérant la nécessité de créer une classe supplémentaire à l'école maternelle La Guette ;

DECIDE

Article 1 : Une 6^{ème} classe est créée à l'école maternelle La Guette à compter de la rentrée scolaire 2022 – 2023.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution de la présente décision, qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal et dont ampliation sera au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Pérols le 17 août 2022

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Jean-Pierre RICO

